



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2020.03.11**

### **du Conseil communautaire du 3 mars 2020**

#### **Budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) de la** **communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.** **Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020.**

Date de la convocation : 26 février 2020

Date d'affichage : 4 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.  
M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Annick PERILLON), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Michel CROUZAT (pouvoir à Mme Karin LE MENE), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Sébastien DURAND (pouvoir à M. Claude VUILLIET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Marie CLERMONT (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marches et DSP) de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° D.2020.03.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au vote du budget primitif 2020 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 29 janvier 2020.

-----

- Lors de la présente séance, le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas – dont le territoire est concerné par ce budget assainissement DSP - ont transféré à Versailles Grand Parc les dépenses et recettes d'investissement engagées et non réalisées sur l'exercice 2019. Ces reports, qualifiés de « restes à réaliser », ne sont pas intégrés au budget primitif 2020.

Par ailleurs, toujours concernant le territoire de ce budget, la commune de Châteaufort avait un reste à réaliser d'investissement portant sur une dépense d'eaux pluviales, qui a été récupéré sur le budget principal lors du budget primitif 2020. Les communes de La Celle-Saint-Cloud et de Noisy-le-Roi n'avaient pas de restes à réaliser à reporter.

L'objet de la présente décision modificative est de reprendre ces restes à réaliser et de modifier l'imputation comptable des dépenses d'investissement. Il s'agit d'une modification purement technique. Aucun crédit supplémentaire n'est voté.

- Les travaux d'assainissement étaient comptabilisés sur l'exercice 2019 par les communes de Bois d'Arcy et de Jouy-en-Josas au chapitre 23 : « immobilisations en cours », nature 2315 : « installations, matériels et outillages techniques en cours ».

En fin d'année, les dépenses réalisées au chapitre 23, nature 2315 étaient transférées au chapitre 21 : « immobilisations corporelles », nature 21532 : « réseaux d'assainissement ».

La commune de Bièvres comptabilisait sur l'exercice 2019 les travaux d'assainissement au chapitre 21 : « immobilisations corporelles », nature 213 : « constructions » et la commune des Loges-en-Josas sur la nature 21532 : « réseaux d'assainissement ».

En accord avec le comptable, il est proposé de comptabiliser directement les travaux au chapitre 21 : « immobilisations corporelles » sur la nature 217532 : « réseaux d'assainissement mis à disposition ». L'amortissement des travaux comptabilisés sur la nature 217532 en année N débutera l'année N+1.

- La décision modificative n°1 consiste à reprendre sur l'exercice 2020 les restes à réaliser d'investissement du budget annexe assainissement de Bièvres, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et les Loges-en-Josas de l'exercice 2019 (figurant sur l'état annexé) et à transférer les dépenses d'investissement prévus sur les natures 2315, 2138 et 21532 vers les natures 217532 : « réseaux d'assainissement mis à disposition » et 2031 : « frais d'études ».

Les dépenses d'investissement sont regroupées sur une opération valant chapitre n°2001 afin de fluidifier la gestion comptable entre les travaux et les frais d'études.

Une partie des crédits prévus au chapitre 23 est conservée à ce chapitre afin de permettre le paiement rapide des factures aux entreprises.

- Comme toute décision modificative doit être équilibrée, un emprunt prévisionnel de 277 772,98 € est inscrit au budget. Cet emprunt sera effacé lors du transfert des résultats des budgets annexes assainissement de l'exercice 2019 à la communauté d'agglomération fin juin. Ce transfert n'est pas automatique et nécessite une délibération des conseils municipaux concernés.

La décision modificative n°1 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Budget Assainissement DSP	Chapitre	Restes à réaliser transférés	Modification	DM 1 (RAR + Modifications)
Subventions notifiées	13	355 493,00 €		355 493,00 €
Emprunt signé Banque	16	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
Emprunt prévisionnel d'équilibre	16		277 772,98 €	277 772,98 €
<b>Total recettes d'investissement (RI)</b>		<b>1 355 493,00 €</b>	<b>277 772,98 €</b>	<b>1 633 265,98 €</b>
Frais d'études/logiciels	20	151 700,47 €	-151 700,47 €	0,00 €
Travaux	21	629 635,00 €	-629 635,00 €	0,00 €
Travaux	23	851 930,51 €	-504 465,98 €	347 464,53 €
Travaux	21 -Op° 2001		870 136,98 €	870 136,98 €
Frais d'études/logiciels	20-Op° 2001		415 664,47 €	415 664,47 €
<b>Total dépenses d'investissement (DI)</b>		<b>1 633 265,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 633 265,98 €</b>
Solde RI - DI à couvrir par le résultat		-277 772,98 €		

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2019 des budgets annexes assainissement de Bièvres, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas (état annexé), par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter la décision modificative n°1 ci-jointe du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances :

en euros	Investissement		Solde Investissement
	Dépenses	Recettes	R - D
Crédits d'investissement votés		277 772,98	277 772,98
Restes à réaliser (RAR de l'exercice précédent)	1 633 265,98	1 355 493,00	-277 772,98
<b>DM1 budget annexe assainissement DSP</b>	<b>1 633 265,98</b>	<b>1 633 265,98</b>	<b>0,00</b>

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 71 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*